

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020 à 20 heures Convocation du 27 mai 2020

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

**Présents** : Mesdames et Messieurs Anne HISLER, Alain DANIEL, Laëtitia COLOMBIER, Patrice HENRY, Céline LEGRAND, Michel VRIOTTE, Joëlle HAAS, Jean-Jacques ROUSSEAU, Anne-Lise LARRIERE, Elie FRANCOIS, Tatiana LEJAL, Christian BISTON, Clara MARY, Christian VIRY

**Absent** : Néant

Monsieur Patrice HENRY a été désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 a été approuvé par le Conseil Municipal

### **Ordre du jour :**

- 1 / Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent
- 2 / Election des délégués au Centre Communal d'Actions Sociales
- 3 / Nomination des délégués à la Commission Syndicale des Biens Indivis « Les Prés de Lelle »
- 4 / Nomination des délégués à la Commission Syndicale des Eaux de la Rosière
- 5 / Nomination des délégués de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères
- 6 / Nomination d'un délégué au Ministère de la Défense
- 7 / Nomination d'un délégué au sein du SDEV
- 8 / Désignation de deux délégués représentants à l'Association des Communes Forestières
- 9 / Nomination des délégués de l'Association Office Municipale Sports, Culture et Loisirs de la Commune – OMSCL
- 10 / Effacement de dettes du budget eau suite à une ordonnance d'homologation de la Commission de Surendettement des Particuliers des Vosges – budget eau
- 11 / Subvention au CCAS de Cheniménil
- 12 / Convention d'adhésion au service d'archivage itinérant avec le Centre de Gestion
- 13 / Achat d'une faucheuse débroussailleuse
- 14 / Adhésion à l'Association du Massif Vosgien pour l'année 2020

Questions diverses

Informations diverses

## **1 / Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent**

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de la liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

La liste « DANIEL Alain » présente :

MM DANIEL Alain, HENRY Patrice, VIRY Christian, membres titulaires

Mmes COLOMBIER Laëtitia, HISLER Anne, LARRIERE Anne-Lise, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants = 15

Suffrages exprimés = 15

Ainsi répartis :

La liste « DANIEL Alain » obtient 15 voix

Sont ainsi déclarés élus :

MM DANIEL Alain, HENRY Patrice, VIRY Christian, membres titulaires

Mmes COLOMBIER Laëtitia, HISLER Anne, LARRIERE Anne-Lise, membres suppléants pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

## **2 / Election des délégués du Centre Communal d'Actions Sociales**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir. Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste, la composition du Centre Communal d'Actions Sociales soit :

8 membres élus par le Conseil Municipal,

8 membres nommés par le Maire parmi les personnes issues de diverses associations : un représentant d'une association familiale, un représentant des associations des retraités et de personnes âgées, un représentant d'une association de personnes handicapées, un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, plus quatre à choisir parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés par la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

**LISTE A :**

- Monsieur Christian BISTON
- Madame Laëtitia COLOMBIER
- Monsieur Alain DANIEL
- Madame Anne HISLER
- Madame Anne-Lise LARRIERE
- Madame Céline LEGRAND
- Madame Tatiana LEJAL
- Monsieur Christian VIRY

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Bulletin nul ou blanc : 0

Ont obtenu : 15 voix et sont nommés membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Actions Sociales :

- Monsieur Christian BISTON
- Madame Laëtitia COLOMBIER
- Monsieur Alain DANIEL
- Madame Anne HISLER
- Madame Anne-Lise LARRIERE
- Madame Céline LEGRAND
- Madame Tatiana LEJAL
- Monsieur Christian VIRY

**3 / Nomination des délégués à la Commission Syndicale des Biens Indivis « Les Prés de Lelle »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne pour le représenter au sein de la Commission Syndicale des Biens Indivis « Les Prés de Lelle » :

1 / trois délégués titulaires suivants :

- Monsieur Joël MANGEL
- Madame Anne HISLER
- Monsieur Christian BISTON

2 / un délégué suppléant suivant :

- Monsieur Patrice HENRY

**4 / Nomination des délégués à la Commission Syndicale des Eaux de la Rosière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne pour le représenter au sein de la Commission Syndicale des Eaux de la Rosière, les trois titulaires suivants :

- Monsieur Joël MANGEL
- Monsieur Alain DANIEL
- Madame Anne-Lise LARRIERE

**5 / Nomination des délégués de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne pour le représenter au sein du Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite de Bruyères :

Deux délégués titulaires :

- Madame Anne-Lise LARRIERE
- Madame Clara MARY

Deux délégués suppléants :

- Madame Tatiana LEJAL
- Monsieur Elie FRANCOIS

**6 / Nomination d'un délégué au Ministère de la Défense**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne, pour le représenter au sein du Ministère de la Défense Monsieur Patrice HENRY.

**7 / Nomination d'un délégué au sein du SDEV**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electrification des Vosges un délégué : Monsieur Alain DANIEL.

**8 / Désignation de deux « délégués forêt » représentants et interlocuteurs privilégiés auprès de la Fédération Nationale des Communes forestières et de l'Association des Communes Forestières**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme « délégués forêt » représentants et interlocuteurs privilégiés auprès de la Fédération Nationale des Communes forestières et de l'Association des Communes Forestières :

Délégué titulaire : Mme Laëtitia COLOMBIER

Délégué suppléant : Monsieur Christian BISTON

**9 / Nomination des délégués de l'Association Office Municipale Sports, Culture et Loisirs de la Commune - OMSCL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'OMSCL cinq délégués :

Messieurs et Mesdames Jean-Jacques ROUSSEAU, Joëlle HAAS, Tatiana LEJAL, Clara MARY et Christian VIRY.

**10 / Effacement de dettes du budget eau suite à une ordonnance d'homologation de la Commission de Surendettement des Particuliers des Vosges – budget eau**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu du comptable public l'informant qu'une ordonnance, en date du 30 janvier 2020, a été rendue par la Commission de surendettement des particuliers des Vosges qui a homologué le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un habitant de la Commune.

Il résulte de cette ordonnance d'homologation que les dettes déclarées au passif de la procédure de surendettement, sont purement et simplement effacées.

Il est demandé au Conseil Municipal l'effacement de la dette de 128.40 € pour le compte du budget eau de 2018 et 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** d'effacer la dette de 128.40 €, (8 voix pour l'effacement et 7 abstentions).

Mandat émis à l'article 6542 du budget de l'eau 2020.

### **11 / Subvention au CCAS de Cheniménil**

Monsieur le Maire informe qu'un certificat administratif en date du 10 avril 2020 a permis le paiement de la subvention de 140 000.00 € de la Commune au CCAS de Cheniménil.

Une convention sera rédigée prochainement par le CCAS et sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

Cette subvention a fait l'objet d'une inscription budgétaire sur l'exercice 2020.

### **12 / Convention d'adhésion au service d'archivage itinérant avec le Centre de Gestion des Vosges**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle convention d'adhésion au service d'archivage itinérant qu'il a reçu du Centre de Gestion des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'adhérer au service et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **13 / Achat d'une faucheuse débroussailleuse**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'il a reçus pour l'achat d'une faucheuse débroussailleuse à bras articulé :

1 / Etablissement GREMILLET

- Modèle 5050 SP KHUN pour un montant TTC de 28 777.20 €  
Avec reprise de l'ancien matériel de 600.00 € TTC

2 / Etablissement NOREMAT :

- Modèle PROGEIA 50 pour un montant TTC de 30 000.00 €
- Modèle DEXTRA M 49 pour un montant TTC de 35 306.64 €  
Avec reprise de l'ancien matériel de 3 800.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, (14 voix POUR et une abstention), de choisir le modèle DEXTRA M 49 au prix de 35 306.64 € comprenant l'option du bras d'une portée latérale de 5.40 m.

Le choix de ce modèle s'explique par le fait que le matériel est plus performant et plus adapté aux besoins de la Commune et qu'il apporte une meilleure position du poste de conduite.

### **14 / Adhésion à l'Association du Massif Vosgien pour l'année 2020**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu de l'Association du Massif Vosgien de Gérardmer en date du 12 mars 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette association dont le montant de la cotisation 2020 est de 60,00 €.

Inscription de la dépense à l'article 6281 du budget principal, année 2020.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Laurent PETITCOLIN a demandé l'autorisation d'installer des ruches sur le site du Ruxelier  
Proposition d'achat d'un fascicule d'information sur le fonctionnement de la Commune pour les élus